

Communiqué de presse - 201008-01FACIL.

Pour diffusion immédiate.

Montréal, le lundi 30 août 2010,

La Société de Transports de Montréal (S.T.M.) attribue un marché à la compagnie Microsoft sans mise en concurrence ni étude sérieuse et documentée.

L'association FACIL, « Facil, pour l'Appropriation Collective de l'Informatique Libre », dénonce une nouvelle fois l'attribution d'un marché à la multinationale Microsoft sans mise en concurrence, sans comparaison avec les solutions en logiciels libres et ce, malgré le jugement sévère du mois de juin dans l'affaire Savoir-faire Linux/Régie des rentes du Québec qui imposait l'ouverture des marchés publics aux solutions en logiciels libres.

En effet, dans le cadre d'un processus d'attribution biaisé qui met en compétition les seuls distributeurs de produits Microsoft, la Société de Transport de Montréal a publié, le 18 août 2010, un «appel d'offres» pour l'achat de 2577 licences Microsoft Office 2010 standard, pour un montant estimé à plus de 500 000\$CAD.

L'association FACIL considère que ce type de pratique n'est pas conforme à la loi, n'est pas dans l'intérêt de la STM, ne rencontre pas les valeurs d'équité et de liberté de la société québécoise, nuit à l'indépendance technologique du Québec et à l'innovation, ne favorise un développement économique durable, renforce les inégalités d'accès des québécois aux fabuleuses richesses de l'ère du numérique.

FACIL rappelle que des solutions en logiciels libres telles que OpenOffice, ont amplement démontré à travers le monde qu'elles rencontraient parfaitement les besoins technologiques d'organismes tels que la S.T.M. tout en étant bien plus économiques. FACIL souligne l'importance pour la démocratie québécoise et le dynamisme économique du Québec, que les systèmes d'informations des organismes publics soient bâtis sur des formats et des standards ouverts.

En conséquence, l'association FACIL lance un appel solennel et publique à Monsieur Michel Labrecque, Président du conseil d'administration de la STM, afin de suspendre immédiatement l'attribution de ce marché et de se conformer à la loi et aux dernières décisions de justices concernant le logiciel libre.

L'association FACIL lance un appel solennel Monsieur Gerald Tremblay, Maire de Montréal ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal, afin qu'ils usent de tous leurs pouvoirs afin d'infléchir la décision de la STM.

Enfin, l'association FACIL lance un appel solennel à Monsieur Jean Charest, Premier Ministre du Québec, garant des valeurs et des intérêts de la société québécoise, afin que soit mis en place sans délai une vaste politique favorisant l'utilisation de technologies libres au sein de l'administration québécoise et des organismes publics.

Pour le conseil d'administration de FACIL,
Daniel Pascot, Président.
Contact presse : ca@facil.qc.ca